Département du Pas de Calais
Commune de Fouquereuil

ARRETE DU MAIRE

n° 2026-050

Objet : Restriction de circulation rue Grard et interdiction de stationner sur le parvis de la Mairie rue Gaston Miont

Le Maire de Fouquereuil,

Vu les articles L 131-2 ; L 131-3 ; L 131-4 ; L 131-13 du Code des Communes,
Vu le Code de la Route,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I-Huitième partie-signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministérielle du 6 Novembre 1992
Vu la demande de Mr Samuel FERRY responsable des espaces verts du SIVOM du Béthunois
Vu les travaux d'élagage des arbres situés sur le parvis de la Mairie rue Grad du 21 au 22 septembre 2026
Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour prévenir les accidents

ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation sera restreinte rue Gaston Miont au niveau du numéro 1 **du 21 au 22 septembre 2026**

ARTICLE 2 : Le stationnement sera interdit sur le parvis de la Mairie du 21 au 22 septembre 2026

ARTICLE 3 : La signalisation nécessaire sera mise à disposition par le SIVOM du Béthunois

ARTICLE 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Commissaire de Police de Béthune, Monsieur le Chef de la Police Municipale du SIVOM ainsi qu'à Mr Samuel FERRY responsable des espaces verts du SIVOM.

Fait à Fouquereuil le 18 Septembre 2026
le Maire

MAIRIE DE FOUQUEREUIL (P-d-C)

Fabrice PEREIRA